



Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique

Règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse et portant exécution de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique

Art. 17 du Règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse

Alinéa 1	Attestation formelle du gestionnaire que tous ses collaborateurs chargés de missions d'encadrement respectent leurs codes déontologiques respectifs
Alinéa 2	Attestation formelle du gestionnaire que les agents d'encadrement à temps plein bénéficient d'au moins 16 heures de formation continue et/ou de supervision socio-éducative par an et que les agents d'encadrement pour des tâches hebdomadaires d'au moins 20 heures doivent pouvoir bénéficier d'au moins de 8 heures de formation continue et de supervision socio-éducative par an
Alinéa 3.	Attestation formelle du gestionnaire que tous ses collaborateurs puissent bénéficier de séances de formation continue et de supervision socio-éducative

Par la présente,

le gestionnaire :	
de l'activité :	
sis à :	

atteste formellement que :

- **tous ses collaborateurs chargés de missions d'encadrement respectent leurs codes déontologiques respectifs ;**
- **les agents d'encadrement à temps plein bénéficient d'au moins 16 heures de formation continue et/ou de supervision socio-éducative par an et que les agents d'encadrement pour des tâches hebdomadaires d'au moins 20 heures doivent pouvoir bénéficier d'au moins de 8 heures de formation continue et de supervision socio-éducative par an ;**
- **tous ses collaborateurs puissent bénéficier de séances de formation continue et de supervision socio-éducative**

Fait à _____

Le : _____

Signature : _____